

Aides aux propriétaires occupants et
aux propriétaires bailleurs

Des conseils gratuits

Ardenne Métropole met à votre disposition une
équipe de professionnels :

- Pour vous informer
- Vous aider à définir votre projet
- Vous assister techniquement
- Vous rechercher des aides financières

**Rencontrez l'équipe SOLIHA près de
chez vous lors des permanences le :**

Mardi 10h - 12h
Jeudi 14h - 16h

à la Maison Communautaire
7 bis Promenoir des Prêtres
08200 SEDAN

Contact :

SOLIHA
5 rue de Vaudidon
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

opah.sedan@outlook.fr

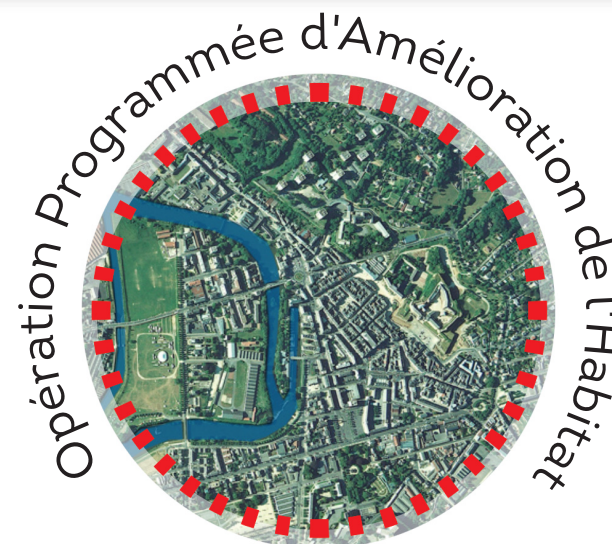
0 800 400 240 Service & appel
gratuits

Pour plus de renseignements :
ardenne-metropole.fr

N'hésitez plus, renseignez-vous !

OPAH-RU du Centre Ancien de Sedan

ARDENNE METROPOLE VOUS ACCOMPAGNE
POUR AMELIORER VOTRE LOGEMENT



**OPAH-RU
du Centre Ancien de
SEDAN**

CoMAL.SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT 51

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ARDENNES

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Agence
nationale
de l'habitat

HABITER
MIEUX!
Une aide de l'Etat pour
un logement économique
et écologique

Sedan

GRUPE
Caisse
des Dépôts



**ARDENNE
METROPOLE**

Des subventions possibles de l'Anah, la Région et Ardenne Métropole 2015 - 2020

Pour quelles subventions ?

Des subventions possibles de 30 % à 80 % sur le montant HT des travaux éligibles

Pour quels travaux ?

- Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage ...
- Maintien à domicile et adaptation du logement
- Traitement de l'insalubrité, remise aux normes
- Rénovation pour louer

Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment

Pour quels logements ?

Les logements du parc privé ayant plus de 15 ans

Pour qui?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (conditions de ressources)
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale)

- 1 Avant de commencer tous travaux, contactez l'Equipe SOLIHA par téléphone au 0 800 400 240 appels et services gratuits ou rendez-vous aux permanences de l'Equipe.
- 2 Un technicien SOLIHA se rend à domicile et effectue un diagnostic gratuit, sans engagement.
- 3 Votre conseiller SOLIHA vous aide à monter le dossier de demande de subventions.
- 4 L'Anah et Ardenne Métropole vous notifient par courrier l'accord d'attribution de la subvention.
- 5 Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux. Le versement des subventions se fera après présentation des factures.



Ne commencez pas les travaux avant les accords de subventions et ne signez aucun devis !

Périmètre :

Pour bénéficier des aides liées à cette OPAH-RU, votre projet doit se situer dans le périmètre défini par la convention d'opération

